



SOCIÉTÉ

Les directeurs d'école demandent des comptes

Gestion de la crise du Covid, tâches administratives, conditions de travail, salaires... Les négociations commencent avec le ministère de l'Éducation nationale.

CAROLINE BEYER [@BeyerCarolin](#)

ÉDUCATION Surchargés de tâches administratives, sursollicités par les parents d'élèves, les enseignants et agents municipaux de leur équipe, les directeurs d'école l'étaient déjà avant le Covid. « Polyvalence », « surcharge de travail », « stress », étaient les mots qu'ils citaient le plus pour caractériser leur métier, dans le cadre d'une consultation menée par l'Éducation nationale fin 2019, après le suicide, quelques mois plus tôt, d'une directrice d'école de Pantin (93).

Le Covid, qui les a placés en première ligne, n'a pas arrangé les choses. Maintien du lien avec les familles pendant et après le confinement, orchestration de l'enseignement à distance, déclinaison depuis le 11 mai de protocoles sanitaires successifs, parfois difficiles à tenir dans des locaux exigus... En cette rentrée que tout le monde souhaiterait « normale », à commencer par le ministre de l'Éducation, les voilà à nouveau sur le front, chargés de remonter la chaîne de contamination, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), en cas de Covid. Et de faire le clair sur les suspicions qui se multiplient, avec ce virus qui peut présenter les symptômes d'un rhume ou d'une gastro-entérite.

« Nous devons les aider et les accompagner », a répété le ministre de l'Éducation, alors que les syndicats entament ce 9 septembre, et jusqu'à la mi-octobre, un dialogue avec la Rue de Grenelle sur le sujet. Cela

passera par un allègement des tâches administratives, mais aussi par une plus grande reconnaissance financière », a expliqué Jean-Michel Blanquer fin août, annonçant alors une « indemnité exceptionnelle de 450 euros d'ici à la fin de l'année ». Il sait qu'il est très attendu sur la question. Et qu'il ne peut faire sans ces personnels à l'heure où, selon le dernier décompte, 28 établissements et 262 classes sont fermées en raison de cas de Covid.

« Une vraie urgence »

Mais « trop, c'est trop », estime en substance le syndicat Unsa, qui a lancé une alerte sociale. Le dossier des directeurs traîne depuis trop longtemps sur les bureaux du ministère, pour n'aboutir qu'à des « mesurette ». Dernière illustration en date, le projet de loi Rilhac créant la fonction de directeur d'école, qui poursuit son chemin parlementaire, après avoir été adopté à l'Assemblée le 24 juin : l'article imposant une décharge complète aux directeurs d'école de plus de huit classes est tombé dans l'oubli. Trop coûteux pour les finances publiques. C'est justement là-dessus que portent les discussions de ce 9 septembre avec les syndicats. À ce jour, seuls les directeurs d'école maternelle de plus de 13 classes et d'élémentaires de plus de 14 classes sont totalement déchargés. Les autres - la grande majorité - grappillant des journées à droite à gauche, en parallèle de leurs classes. Contrairement aux principaux de collège et proviseurs de lycée, ils n'ont généralement pas

de secrétaire, de gardiens, de surveillants et encore moins d'adjoint. « Il faut une aide administrative. Il y a aujourd'hui une vraie urgence, résume Gilles Langlois à l'Unsa. Le ministre doit y répondre sur le fond ».

Les rencontres avec les syndicats aborderont aussi la question de la rémunération de ces directeurs qui, selon la taille des écoles, touchent une indemnité mensuelle de 200 à 400 euros. Des personnels qui gagnent 7 % de plus qu'un « simple » enseignant, alors que l'écart pour les pays de l'OCDE est en moyenne de 39 %. ■



**Les directeurs d'école
ont dû faire face
aux circonstances
exceptionnelles
d'une rentrée sous
le signe du Covid.
Ici, le 1^{er} septembre,
devant l'établissement
François-Couperin,
à Paris (4^e).**
CHAU-CUONG LÊ